Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_169-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-169

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

DISPOSITIF « TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF »
GROUPE SCOLAIRE DU ROUZ - ENGAGEMENT DE LA VILLE

M. Alain ECHIVARD, Conseiller municipal délégué expose

OBJET :

Sollicitation de la Ville pour accompagner le projet TNE (Territoire Numérique Educatif) de l'école du ROUZ.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Expérimenté depuis l'année scolaire 2022-2023 dans 7 territoires préfigurateurs du Finistère, le dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » se décline désormais sur l'ensemble du département ainsi que dans 11 autres en France.

Porté par le Ministère de l'Education nationale, les Régions académiques et la banque des territoires, ce projet concerne les écoles, collèges et lycées publics comme privés, les enseignants et les familles.

Ce dispositif permet de favoriser la réussite éducative des élèves à travers 4 volets :

- l'équipement informatique des élèves et des établissements scolaires,
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et leurs élèves,
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés,
- l'accompagnement des parents et des familles.

Les projets sont conjointement construits et portés par les établissements scolaires et les collectivités ou les organismes de gestion des établissements privés.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_169-DE

Le Département du Finistère porteur de l'enveloppe financière dédiée, bénéficie d'un financement de plus de 9 M€ sur 3 ans, somme répartie en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque réseau (public et privé).
Le financement peut atteindre 70 % pour l'équipement et 50% pour les ressources. Le reste est pris en charge par les collectivités en fonction de leur compétence (Ecoles publiques - Communes). C'est le premier projet d'une école publique qui s'inscrit dans le cadre de ce dispositif TNE.
En ce qui concerne les lignes budgétaires à inscrire au BP 2026 pour ce projet du groupe scolaire du Rouz, la totalité du montant est inscrite en dépenses et la collectivité percevra la subvention correspondante (70 % et 50%) qu'il s'agit d'inscrire en recettes au BP.
Sur ce projet intitulé « Le numérique comme vecteur d'apprentissage pour tous ! », l'école du Rouz sollicite la Ville pour un financement total de 8 834,70 € TTC dont 8 704,70 € en équipement financés à 70% et 130 € en ressources financées à 50%. L'aide financière globale se monte à 6 159,00 € et le reste à charge pour la Ville sera de 2 677,00 €. Les sommes correspondantes seront inscrites au BP en dépenses et en recettes.

ANNEXES :
-Budget TNE LE ROUZ,
-Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt TNE du groupe scolaire du Rouz,
-Règlement financier signé par la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 4 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Valide l'accompagnement administratif et financier de la demande de l'école du Rouz selon une participation financière totale de 8 834,70 € TTC € financée à 70% pour 8 704,70 € et à 50% pour 130 € par le dispositif TNE ;
- Valide la prise en charge du financement de ce projet avec un reste à charge de 2 677,00 €,
- Autorise le Conseil départemental du Finistère à verser à la Ville la subvention correspondante.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU